

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 Juin 2019

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 29 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle de l'Atlantique du Centre de rencontre de Saint Sauveur d'Aunis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

M. FAGOT, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
Mme ROCHETEAU, M. VRIGNAUD, délégués de Benon,
Mme BOUTET, déléguée de Charron,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. MIGNONNEAU, BONTEMPS, MAITREHUT, Mme BAUDIN-MOYSAN, délégués de Marans,
M. NEAU, délégué de Nuaillé d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
M. PETIT, Mmes GEFRE, VIVIER, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, délégué de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, déléguée de Villedoux.

Absents excusés : MM. BOISSEAU, BELHADJ, BODIN, Mmes BOIREAU, DUPE.

Absents : MM. PARPAY, CRETET.

Monsieur BOISSEAU donne pouvoir à Madame BOUTET, Madame BOIREAU donne pouvoir à Monsieur GALLIAN, Monsieur BELHADJ donne pouvoir à Monsieur MIGNONNEAU, Monsieur BODIN donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Madame DUPE donne pouvoir à Monsieur LUC.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme AUXIRE, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2019

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 février 2019, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a été APPROUVE par les membres présents.

Arrivée de monsieur BOUHIER, mesdames AMY-MOIE, BOUTILLIER, BOUTET

2. GRANDS PROJETS – POLE DE SERVICES – SECOND TOUR DE CONCOURS MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

La délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2018 a autorisé le Président à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre visant à sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle de services publics Aunis Atlantique. La procédure de concours a été lancée le 3 décembre 2018.

Lors du 1^{er} jury de concours, en date du 5 février 2019, 4 équipes ont été admises à présenter une esquisse parmi les 62 candidatures présentées. Le jury de concours s'est réuni le 16 mai 2019 afin d'établir un classement des 4 esquisses présentées. Cet avis émis par le jury doit être validé par le Conseil Communautaire. Le classement est le suivant :

Equipe	Classement
ALTERLAB	1 ^{er}
GUIRAUD MENENC	2 ^{eme} ex-aequo
DAUPHINS ARCHITECTURE	2 ^{eme} ex-aequo
2PM ARCHITECTURES	3 ^{eme}

Le jury du concours a désigné comme lauréat le groupement **ALTERLAB / ART'CAD / SETTEC / ARCABOIS / CLIMAT CONSEIL / GANTHA / ERIC ENON** dont le mandataire est ALTERLAB à La Rochelle.

Suite aux études de programmation réalisées par le groupement ACOBA / LESS IS MORE, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été fixée à 3 700 000 € HT.

La rémunération proposée par le groupement est décomposée de la manière suivante :

Honoraires Mission de base HT	425 500,00 €
Taux mission de base	11,50%
Missions complémentaires	
STD	15 000,00 €
ENV	28 000,00 €
ISOL	3 800,00 €
EAE	2 500,00 €
OPC	44 400,00 €
SSI	1 850,00 €
Total Honoraires HT	521 050,12 €
Total Honoraires TTC	625 260,00 €

Conformément aux textes régissant les marchés publics et en vertu de la délibération du 27 novembre 2018, les équipes ayant remis une esquisse reçoivent une prime maximale de 18 000 Euros HT. Le jury s'est prononcé sur les 4 esquisses remises et leur cohérence vis-à-vis du règlement de concours. Les prestations remises par chacune des équipes de maîtrise d'œuvre ont été jugées complètes, le jury propose donc d'allouer à chacune des équipes et, dans son intégralité, l'indemnité prévue.

La prime attribuée au lauréat pour l'esquisse représentera un acompte et viendra en déduction des honoraires qui lui seront versés au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE VALIDER le choix de l'esquisse du groupement **ALTERLAB / ART'CAD / SETTEC / ARCABOIS / CLIMAT CONSEIL / GANTHA / ERIC ENON** retenue à l'unanimité par le jury de concours,
- D'AUTORISER le Président à entamer une phase de négociation avec le groupement **ALTERLAB / ART'CAD / SETTEC / ARCABOIS / CLIMAT CONSEIL / GANTHA / ERIC ENON** et à signer le marché négocié ainsi que tous les actes en découlant,

La Grève sur Mignon : **Projet n°4 : Achat d'un véhicule utilitaire**

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de l'achat d'un véhicule utilitaire.

- ✓ Solde sur enveloppe : 14 001,81€ (+ enveloppe supplémentaire)

Le montant de l'opération est estimé à 17 150 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 7 150 €, représentant moins de 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 7 150 € peut être accordée.

Saint Cyr du Doret : **Projet n°4 : Travaux d'enduit du mur de l'église**

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de travaux de l'enduit du mur de l'Eglise.

- ✓ Solde sur enveloppe : 5 978,46€ (+ enveloppe supplémentaire)

Le montant de l'opération est estimé à 10 365,25 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 5 000 €, représentant moins de 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 5 000 € peut être accordée.

Saint Cyr du Doret : **Projet n°5 : Travaux de voirie**

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de travaux de voirie.

- ✓ Solde sur enveloppe : 978,46 € (+ enveloppe supplémentaire)

Le montant de l'opération est estimé à 6 057,50 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 978,46 €, représentant moins de 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 978,46 € peut être accordée.

Taugon : **Projet n°8 : Travaux de réfection et création d'un parc de stationnement**

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de la réfection de la place du 8 Mai et la création d'un parc de stationnement.

- ✓ Solde sur enveloppe : 6 576,09 € (+ enveloppe supplémentaire)

Le montant de l'opération est estimé à 45 200,97 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 6 576,09 €, représentant moins de 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 6 576,09 € peut être accordée.

Villedoux : **Projet n°3 : Acquisition d'un bungalow à usage de bibliothèque associative**

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de l'acquisition d'un bungalow à usage de bibliothèque associative.

- ✓ Solde sur enveloppe : 6 624 € (+ enveloppe supplémentaire)

Le montant de l'opération est estimé à 23 940 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 6 624€, représentant moins de 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 6 624€ peut être accordée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'ATTRIBUER à la commune d'Angliers un fonds de concours de 14 526 € pour la création d'équipements sportifs de plein air,
- D'ATTRIBUER à la commune de Cram-Chaban un fonds de concours de 4 474,45 € pour la création d'un parking aux abords de l'Ecole,
- D'ATTRIBUER à la commune de La Grève sur Mignon un fonds de concours de 7 150 € pour l'achat d'un véhicule utilitaire,
- D'ATTRIBUER à la commune de Saint Cyr du Doret des fonds de concours de 5 000 € pour les travaux d'enduit du mur de l'Eglise et 978,46 € pour des travaux de voirie,
- D'ATTRIBUER à la commune de Taugon un fonds de concours de 6 576,09 € pour les travaux de réfection de la place du 8 Mai et création d'un parc de stationnement,
- D'ATTRIBUER à la commune de Villedoux un fonds de concours de 6 624 € pour l'achat d'un bungalow à usage de bibliothèque associative.

6. FINANCES – LEADER – MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT – CONVENTION D'ANIMATION

Le portage du programme LEADER 2014-2020 a été dévolu depuis le 1^{er} Janvier 2017 à une entente entre les Communautés de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique. Cette dernière en tant que chef de file est responsable de l'organisation de la cellule d'animation/gestion de ce programme.

Dans ce cadre, suite à la délibération n°CCom-26092018-6.1 une convention triennale de partenariat pour les années 2018, 2019 et 2020 pour l'animation, la gestion et le pilotage du programme LEADER a été signée avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime pour « Valoriser ensemble et de manière innovante les ressources locales pour une économie de proximité respectueuse du patrimoine naturel ».

Le plan de financement initialement envisagé pour 2018 et 2019 doit être modifié de la façon suivante :

Plan de Financement initial avec dotation région initialement prévue

Dépenses	2018	2019	Recettes	2018	2019
Animation et gestion du programme	46 821,24	68 000,00	(80%)Subvention LEADER	43 075,54	62 560,00
Frais de fonctionnement (15 % forfaitaire)	7 023,19	10 200,00	Chambre d'Agriculture	385,00	4 230,00
			Région	10 000,00	10 000,00
			Autofinancement CdC AA	383,89	1 410,00
TOTAL	53 844,43	78 200,00	TOTAL	53 844,43	78 200,00

Nouveau Plan de financement

Dépenses	2018	2019	Recettes	2018	2019
Animation (0,5 ETP sur un an) 33 282,80			Subvention LEADER (80%)	36 731,98	51 969,95
Gestion du programme (0,5 ETP sur 4 mois) 6 643,27	39 926,07	56 489,08	Chambre d'Agriculture	6 656,56	4 230,00
Frais de fonctionnement (15 % forfaitaire)	5 988,91	8 473,36	Région		5 000,00
			Autofinancement CdC AA	2 526,44	3 762,49
TOTAL	45 914,98	64 962,44	TOTAL	45 914,98	64 962,44

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter une subvention LEADER de 36 731,98 € pour 2018 et 51 969,95 € pour 2019.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région de 5 000 € pour 2019.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents pouvant se rapporter à la présente délibération.

7. FINANCES – HANGARS BATIMENTS SOUFFLET – TARIFS DE LOCATION

La CdC Aunis Atlantique a acquis le 29 novembre 2018 les anciens locaux sociaux de l'entreprise Soufflet Atlantique situés sur le port de Marans. Le bâtiment est composé d'un ensemble de bureaux qui accueillera dans les prochains mois un espace de coworking ainsi que 3 ateliers techniques.

Une entreprise industrielle de la ZI du Port a sollicité la Communauté de Communes car elle est à la recherche d'une solution locative immobilière afin de développer une ligne de production supplémentaire à forte valeur ajoutée. Le besoin étant urgent il lui est proposé de lui louer l'atelier n°1 de l'ancien bâtiment Soufflet.

Ce local de 102 m² est le seul des trois à être équipé d'électricité et d'un point d'eau mais devra subir un rafraîchissement à l'issue des travaux de l'espace coworking, raison pour laquelle il a été proposé de le louer de manière provisoire à l'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE LOUER pendant un an l'atelier n°1 au tarif de 2,5 € HT/m²/mois soit un loyer mensuel de 255 € HT par mois sur la base d'un bail dérogatoire d'un an.

→ D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents pouvant se rapporter à la présente délibération.

8. FINANCES – CONCERT ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE AQUITAINE – TARIFS

Dans le cadre de sa programmation culturelle annuelle, la CdC Aunis Atlantique accueille l'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine pour un concert unique le samedi 12 octobre 2019 à 20 heures à l'église de Saint Jean de Liversay.

Le tarif proposé pour l'entrée à ce concert est de 5 € (tarif unique). Des places gratuites seront proposées aux élèves des écoles de musique du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE VALIDER le tarif unique de 5 euros la place,
- DE PROPOSER des places gratuites aux élèves des écoles de musique du territoire.

9. FINANCES – CONCERT ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE AQUITAINE – CONVENTION DE VENTE ET DE RESERVATION D'UNE PRESTATION DE LOISIR – OFFICE DE TOURISME AUNIS MARAIS POITEVIN

Concernant le concert de l'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine, le samedi 12 octobre prochain, l'office de tourisme assurera la vente des places de ce concert en amont :

- En direct dans les deux bureaux de tourisme (Surgères et Marans)
- Au siège de l'Office de tourisme (Saint-Sauveur d'Aunis)
- En direct via le formulaire en ligne google formulaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE** D'AUTORISER le Président à signer une convention de vente et de réservation d'une prestation de loisir-spectacle incluant notamment une rétrocession de 10% du prix de vente à l'office de tourisme

10. FINANCES – DISTRIBUTEUR DE BOISSONS CHAUDES - TARIFS

Afin d'améliorer l'accueil des visiteurs et les conditions de travail des agents de la CdC, il a été proposé d'installer un distributeur automatique de boissons chaudes. Cet investissement vise à supprimer toutes les cafetières disposées dans les bureaux, dont les résistances font courir un risque élevé en matière d'incendie.

Il a été proposé de mettre en place les modalités et les tarifs suivants :

- Pour les porteurs de carte (agents de la collectivité) : 0,25 € par boisson (avec deux gratuités par jour ouvré, non cumulable d'un mois sur l'autre),
- Pour les utilisateurs sans carte (autre public) : 0,30 € par boisson

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE VALIDER les tarifs exposés ci-dessus,
- DE VALIDER la gratuité pour les porteurs de carte à concurrence de deux boissons par jour ouvré,
- D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre tous les actes pouvant se rapporter à la présente délibération.

Arrivée de monsieur NEAU

11. VIE SOCIALE – SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

La CDC a initié une démarche de promotion de la santé en signant, au 1^{er} juin 2018, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture de la Charente-Maritime, une lettre d'engagement visant à la conclusion d'un Contrat Local de Santé (CLS) conformément à la délibération n° CCOM14032018-16.

Le diagnostic santé social, préalable à la conclusion du CLS, sera restitué le 7 juin 2019. En prenant en compte les besoins spécifiques du territoire et les orientations définies dans le cadre du Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028, il permettra la définition d'axes prioritaires ainsi que d'objectifs en matière de santé publique sur le territoire de la collectivité par le Comité de pilotage.

La signature d'un accord cadre est prévue pour le second semestre 2019, les actions opérationnelles seront proposées par des groupes de travail thématiques durant le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- D'AUTORISER la signature du Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents pouvant se rapporter à la présente délibération

12. PETITE ENFANCE – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS

Un nouveau règlement de fonctionnement des multi-accueils a été mis en place à la rentrée de septembre 2017 et approuvé en Conseil Communautaire du 18 octobre 2017. Après 2 années d'application de ce document, il apparaît nécessaire d'y apporter des modifications portant sur la forme (ajout de précisions) mais aussi sur le fonds (position pour les maladies à évictions non obligatoires).

Il a été proposé que ces modifications entrent en vigueur à la réouverture des crèches le 19 août 2019. Les modifications portent notamment sur les conditions d'accueil des crèches de permanence de Ferrières et d'Andilly, les modalités de concertation sur le choix de la structure d'accueil, la possibilité d'apporter le lait maternel frais ou congelé, les vaccinations, les modalités de facturation et les absences déductibles. Concernant les maladies à éviction temporaires : les dispositions concernant les maladies à éviction non obligatoire sont supprimées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE D'APPROUVER** le nouveau règlement de fonctionnement

13. TRANSITION ENERGETIQUE – TEPOS – EXPERIMENTATION VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le secteur du transport représentant 45,7 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, la Communauté de Communes a placé le développement des mobilités alternatives comme une priorité du plan d'action TEPOS. L'enquête mobilité réalisée de septembre à décembre 2018 (480 répondants) révèle que « les distances à parcourir longues » constituent le frein principal à l'utilisation du vélo pour les déplacements du quotidien (59 %).

Le vélo à assistance électrique peut se révéler une solution alternative à l'autosolisme et à la contrainte de distance, c'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite mettre en place une solution expérimentale de mise à disposition de cinq vélos électriques sur le port de Marans.

Une participation financière des usagers permettra la location des vélos. La durée de location maximale sera fixée à 8 heures. Il a été proposé de valider les différents éléments financiers suivants : caution, grille tarifaire, pénalités de retard, gestion de la régie par le prestataire.

Avant toute location, l'utilisateur devra créer un compte afin de pouvoir bénéficier du service. Il devra ainsi au cours de cette opération enregistrer ses références bancaires.

L'utilisateur pourra emprunter jusqu'à 2 vélos simultanément avec pour chaque location une caution (sous forme d'empreinte bancaire) de 700 euros par vélo à assistance électrique.

La grille tarifaire ci-dessous définit la tarification sur la base de ce créneau horaire.

GRILLE TARIFAIRE	
Durée de location	Tarif
Première heure	1 €
1h - 2h	3 €
2h - 3h	5 €
3h - 4h	7 €
4h - 5h	10 €
5h - 6h	13 €
6h - 7h	15 €
7h - 8h	19 €
Ni abonnement, ni frais à l'inscription	

Des pénalités seront appliquées au-delà d'une utilisation des vélos à assistance électrique dans le créneau horaire fixé par la Communauté de Communes (8 heures de location au maximum).

PENALITES DE RETARD	
Entre 8 heures et 24 heures	40 €
Entre 24 heures et 48 heures	80 €
Entre 48 heures et 72 heures	120 €

Le vélo sera considéré comme volé au-delà d'un délai de 72 heures, entraînant automatiquement l'encaissement de la caution (700 euros), qui pourra également être prélevée en cas de dégradation du vélo.

L'intégralité du service de paiement sera quant à lui assuré par une régie créée et gérée par le prestataire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **A DECIDE**

- DE VALIDER la tarification proposée avec une application à compter du 1^{er} juillet 2019.
- D'AUTORISER le Président ou son délégataire à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

14. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS RECUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du Bureau Communautaire du 17 Avril 2019 :

*** Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a adopté la modification des effectifs suivante :

Avancement de grade : ouverture d'un poste d'adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet (35/35) afin de permettre un avancement à ce grade.

Pérennisation d'un poste au multi-accueil de Ferrières : ouverture d'un poste d'Agent Social (catégorie C) à temps complet (35/35^{ème}) : l'organisation du multi-accueil de Ferrières nécessite l'ouverture de ce poste, ceci afin de permettre la mutation d'un agent titulaire de ce grade et dans l'attente de son transfert sur la filière technique conformément à la réorganisation du service Petit enfance de 2017.

Animation TEPOS – pérennisation du poste - ouverture d'un poste d'Attaché Territorial : Afin d'élargir les possibilités de recrutement du poste d'animateur TEPOS actuellement ouvert au grade de technicien territorial.

*** Ressources humaines – SIG – Mise en place d'une convention de service unifié avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Syndicat Mixte du SCOT La Rochelle-Aunis**

Par délibération en date du 12 juillet 2017, les CdC Aunis Atlantique et Aunis Sud avaient décidé de créer un service unifié pour la gestion d'un Système d'Information Géographique, chacune disposant de la compétence : « Aménagement de l'Espace » comprenant la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'étendre ce service unifié au Syndicat Mixte du SCOT La Rochelle-Aunis.

Le service unifié constitué et désigné S.I.G. restera porté par la CdC Aunis Atlantique. Il a vocation à être utilisé par les parties à la convention, une répartition à parts égales des coûts de fonctionnement du service estimés à 60 000 € sur une année pleine, étant proposée pour 1/3 par collectivité.

*** Grands projets – Second gymnase à Marans – Cession d'un terrain à l'euro symbolique**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a validé la cession à l'euro symbolique par la commune de Marans d'une bande de 6 mètres de long à déduire de l'actuelle parcelle AD 405p pour une surface de 782 m².

Ceci permettra de créer une zone tampon et paysagère entre le gymnase et les futurs aménagements d'habitation possibles.

*** Commande publique – Construction du pôle de services Aunis Atlantique – Mission de conduite d'opération et d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé de contracter avec le bureau d'études le mieux-disant retenu par la Commission Commande Publique du 17 avril.

Il s'agit d'attribuer au groupement ACOBA / LESS IS MORE dont le mandataire est le bureau d'études LESS IS MORE situé à Bordeaux pour un montant de 167 280 hors taxe, la mission de conduite d'opération et d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE dans le cadre de la construction du Pôle de services publics Aunis Atlantique.

Pour rappel, le montant prévisionnel des travaux du Pôle de services publics se porte à environ 3 700 000 € HT. Le montant global de l'opération est évalué à 5 100 000 € HT. Le planning indicatif et prévisionnel est fixé à 16 mois de travaux. L'opération s'inscrit dans des ambitions environnementales élevées et exemplaires visant une labellisation Energie carbone niveau E3+/C2-.

*** Finances – Attributions de subventions de moins de dix mille euros**

Le Bureau communautaire, par 1 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour (*Monsieur LUC ne participe pas au vote*), a décidé d'attribuer les subventions ci-dessous :

STRUCTURE/ACTIONS	VOTE 2018	Voté Mars 2019	Proposé avril 2019	Total 2019
Culture				
Les Eurochestries Marans	1 000,00		1 000,00 €	1 000,00 €
Les Eurochestries Saint-Sauveur	500,00	500,00	500,00 €	1 000,00 €
Communication				
Aunis TV	5 000,00		5 000,00 €	5 000,00 €

✳ **Finances subventions - Convention de partenariat avec l'association « En toutes expressions » (AUNIS TV)**

Le Bureau communautaire, par 1 voix contre, et 15 voix pour, a autorisé le Président à signer la convention à intervenir avec l'association « En toutes expressions » créateur d'une web TV dénommée AUNIS TV. La CdC souhaite ainsi formaliser son soutien à l'association sous la forme d'un accompagnement financier, technique et/ou par la mise à disposition de locaux professionnels.

✳ **Finances – Indemnisation des communes pour service rendu pour l'accueil des Grands Passages**

Le Bureau Communautaire, par 1 voix contre, 2 abstentions et 13 voix pour, a validé le principe d'indemnisation, son barème et les clauses mentionnées ci-dessous :

PART FIXE	2 000,00 €
PART VARIABLE	en fonction du barème suivant
Nb de caravanes	Indemnité par caravane et par jour
< 50 caravanes	7,00 €
De 50 et 76 caravanes	6,30 €
De 76 et 101 caravanes	5,60 €
De 101 et 126 caravanes	4,90 €
De 126 et 151 caravanes	4,20 €
Supérieure à 151 caravanes	3,50 €

L'indemnisation des groupes de grands passages sur l'ensemble des sites sera plafonnée à 25 000 euros.

L'esprit de cette indemnité est de favoriser les communes accueillantes, proposant d'elles-mêmes un terrain qui répondra aux attentes des gens du voyage (notamment stades), tout en signifiant ainsi le souhait de la CDC de marquer la solidarité entre les communes.

✳ **Transition énergétique – Lettre d'intention d'adhésion à la démarche Territoire zéro carbone de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la lettre d'intention qui, en tant que représentant de la CDC, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à projets et dossier de candidature) et souscrire aux obligations qui en découlent et a reconnu et donné mandat à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle comme porteur de projet de la candidature.

La CdC engagée dans des démarches de réduction des consommations énergétiques trouve des actions convergentes avec le projet du Consortium rochelais (la CDA de La Rochelle, la ville de La Rochelle, l'Université, Atlantech et le Port Atlantique) notamment sur le volet de la mobilité et de la lutte contre la précarité énergétique. Afin d'amplifier l'action de La Rochelle Territoire Zéro Carbone et du programme d'action de la CdC, celle-ci s'engage auprès du Consortium rochelais en intégrant les groupes de travail sur ces deux domaines et en dupliquant les méthodologies approuvées dans le cadre du programme d'action La Rochelle Territoire zéro Carbone pour :

- ✳ Consolider les démarches d'éco administration et construire une stratégie de réduction des impacts environnementaux des activités (domaines visés : mobilité des agents, politique d'achats, gestion interne des déchets, gestion durable du patrimoine immobilier (rénovation, développement des EnR),
- ✳ Sensibiliser la population en s'appuyant sur les travaux et méthodologies de conscientisation mises en œuvre par la CdA,
- ✳ Accompagner les communes sur leur propre bilan carbone,
- ✳ Dupliquer les méthodologies d'EIT sur nos zones d'activité,
- ✳ Appliquer sur nos zones humides les outils mis en place en terme de carbone bleu,
- ✳ Dans le cadre de la démarche d'open data, participer à l'ouverture des données publiques du territoire.

✳ **PAPI NORD AUNIS - Axe 1 Communication – Demande de subvention 2019 pour les actions de communication dans le cadre du PAPI**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le lancement d'une action communication et sa mise en

œuvre ainsi que son plan de financement et a autorisé le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Il s'agit, dans le cadre du PAPI Nord Aunis de porter une action sur la communication, la sensibilisation et l'information de la population par la CdC Aunis atlantique et les 6 communes intégrées dans le PAPI (Andilly, Charron, Esnandes, Saint Ouen d'Aunis et Villedoux)

Son coût global a été estimé à 86 000 € HT (103 200 € TTC) sur 10 ans (2014-2023) durée du PAPI. Pour l'année 2019 le coût global de cette action est estimé à 3 850 € HT (4 620 € TTC), l'Etat s'étant engagé à participer financièrement, à hauteur de 50 %.

*** PAPI NORD AUNIS – Axe 1 Action connaissance du risque – Mise en place de repères de laisse de crue sur la Commune de Marans – Demande de subvention Fonds Etat**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé d'approuver le lancement de l'action de connaissance du risque, sa mise en œuvre et le plan de financement et autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Il s'agit, dans le cadre du PAPI Nord Aunis, de mettre en place de repères de lâisses de crue permettant d'indiquer le niveau atteint par les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC). Ceux-ci pourront correspondre aux crues historiques. Cette action a pour objectif de maintenir la culture du risque et de sensibiliser les populations.

Décisions du Bureau Communautaire du 15 Mai 2019 :

*** Prévention – Formations mutualisées**

Pour faire suite aux demandes des communes du territoire et aux évaluations des risques professionnels, des sessions de formations habilitation électrique (BO HO HOV et BR BS) et CACES (1, 1B et 8) seront organisées dans les mois à venir.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a

- VALIDE la conclusion de conventions de formation avec les communes intéressées par l'organisation de formations au bénéfice de leurs agents,
- FIXE à 100 euros par agent formé le montant de la contribution financière qui sera demandée aux communes pour les formations habilitation électrique HO BO HOV,
- FIXE à 350 euros par agent formé le montant de la contribution financière qui sera demandée aux communes pour les formations habilitation électrique BR BS BE,
- FIXE à 575 euros par agent formé le montant de la contribution financière qui sera demandée aux communes pour les formations CACES 1,
- FIXE à 350 euros par agent formé le montant de la contribution financière qui sera demandée aux communes pour les formations CACES 1B,
- FIXE à 575 euros par agent formé le montant de la contribution financière qui sera demandée aux communes pour les formations CACES 8,
- AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes décisions administratives, techniques ou financières en rapport avec la présente délibération.

*** Prévention – Convention pour l'accompagnement de la Commune de Benon – Mise à jour du Document Unique**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé la conclusion d'une convention fixant les modalités techniques et financières de l'accompagnement à la mise à jour du Document Unique de la Commune de Benon. L'accompagnement se fera sur 8 jours pour un montant de 800 euros.

*** Prévention – Convention pour l'accompagnement de la Commune de Marans – Mise à jour du Document Unique**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé la conclusion d'une convention fixant les modalités techniques et financières de l'accompagnement à la mise à jour du Document Unique de la Commune de Marans. L'accompagnement se fera sur 15 jours pour un montant de 1 500 euros.

*** Aménagement de l'espace – Avis concernant le PLUiH de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a pris acte et a émis un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Déplacement Urbains de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Les principales orientations sont les suivantes :

- Accueillir plus de jeunes et d'actifs et développer le territoire majoritairement dans l'enveloppe urbaine existante,
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers par une consommation d'espace raisonnée (environ 230 ha dédiés à l'habitat et environ 190 ha dédiés à l'activité),
- Décliner la stratégie de l'agglomération en terme de développement économique et de création d'emplois et notamment...
- Protéger le patrimoine naturel (ex : espaces naturels remarquables ou emblématiques) et ses fonctionnalités écologiques, protéger et mettre en valeur les paysages, protéger les zones humides et les zones inondables,
- Conforter l'agriculture, soutenir et maintenir les exploitations en place, pour toutes les formes d'agricultures qui coexistent,
- Développer les énergies renouvelables et tendre vers une production d'énergie renouvelable en favorisant le développement de l'énergie éolienne, photovoltaïque, la bio masse et le bio gaz par de petites unités de production locale,
- Favoriser l'accessibilité et les nouvelles mobilités du territoire par un système urbain capillaire, des déplacements facilités et rapides,
- Pérenniser l'agriculture et mettre en place les conditions pour maintenir une filière conchylicole dynamique,
- Valoriser les atouts d'un territoire touristique.

✳ Aménagement de l'espace – SIG – Signature de la Convention d'adhésion GEO 17

Afin de renouveler notre engagement auprès de Géo 17, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé

- DE VALIDER la charte d'adhésion Géo17,
- D'AUTORISER le Président à signer la charte d'adhésion applicable pour une durée illimitée jusqu'à résiliation par l'une ou l'autre des deux parties,
- D'AUTORISER le Président à engager la participation annuelle de 1 000 €,
- D'AUTORISER le Président à partager les données d'Informations Géographiques de la collectivité qu'il jugera utile dans un esprit de partage et d'engagement dans une démarche d'OpenData, service public de la donnée,
- DE DESIGNER Monsieur Jean-Marie BODIN le représentant de la collectivité pour siéger et voter au sein du Comité d'Orientation de Géo 17,
- CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Décisions du Président

⇒ 06/05/2019-DEC2019-010 : Concernant la convention signée entre la CdC Aunis Atlantique et l'UNIMA dans le cadre de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur 17 communes du territoire de la CDC, il a été décidé de conclure un avenant modifiant l'article 5 afin de porter la date de fin du contrat au 30 juin 2019.

⇒ 29/04/2019-DEC2019-011 : Concernant le marché de travaux pour la construction du second gymnase Intercommunal à Marans – Lot 1 VRD, il a été décidé de conclure un avenant d'un montant de 1 995 euros hors taxe ce qui représente une augmentation de 0,78 % du contrat initial portant le montant du contrat à 258 944,34 euros hors taxe.

⇒ 10/05/2019-DEC2019-012 : Dans le cadre des activités sportives et touristiques, la CdC formule des besoins d'accès aux voies d'eau et notamment de la Sèvre Niortaise par le biais de pontons existants. Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition d'un ponton situé au lieu-dit « les Combrands » avec la Commune de Taugon pour une durée de 2 ans et à titre gracieux.

⇒ 10/05/2019-DEC2019-013 : Dans le cadre des activités sportives et touristiques, la CdC formule des besoins d'accès aux voies d'eau et notamment sur le Canal du Mignon par le biais de pontons existants. Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition d'un ponton situé au lieu-dit « Bazoin » avec la Commune de La Ronde pour une durée de 2 ans et à titre gracieux.

⇒ 10/05/2019-DEC2019-014 : Dans le cadre des activités sportives et touristiques, il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du site « La Briqueterie » aux associations, compagnies culturelles et autres acteurs intervenants dans le cadre des compétences de l'EPCI ou de la Commune de la Grève sur Mignon.

⇒ 17/05/2019-DEC2019-015 : La CdC ayant des besoins de stockage, il a été décidé de louer à compter du 20 mai 2019 un entrepôt de 500 m² et deux bureaux non attenants à Marans au prix de 1 180 euros par mois.

⇒ 27/05/2019-DEC2019-016 : Il a été décidé de créer une régie de recettes afin d'encaisser les produits suivants :

- Vente de produits issus des distributeurs automatiques de boissons et friandise,
- Vent de matériels non présents à l'actif
- Vente de matériels présents à l'actif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Affichage le 17 juin 2019

Le Président

Jean-Pierre SERVANT